



Membre Fondateur

- De la Fédération Internationale des journalistes
- De l'Union Syndicale Solidaires

Hebdomadaires et périodiques régionaux (FPPR)

Au 01 décembre 2017

Augmentation de 0,5% Valeur du point : 3,91 €

Fonctions	Nouveaux coefficients	Salaire
Rédacteur en chef	617	2 412,13 €
Rédacteur en chef adjoint	567	2 216,66 €
Secrétaire général de la rédaction Chef d'édition	485	1 896,08 €
Journaliste polyvalent 3ème échelon Chef de service ou d'agence	468	1 829,62 €
Secrétaire de rédaction multimédia 2ème échelon Premier secrétaire de rédaction	452	1 767,07 €
Secrétaire de rédaction 2ème échelon Rédacteur détaché	441	1 724,07 €
Journaliste polyvalent 2ème échelon		
Reporter photo 2ème échelon Secrétaire de rédaction multimédia 1er échelon	425	1 661,52 €
Journaliste polyvalent 1er échelon Secrétaire de rédaction 1er échelon	419	1 638,06 €
Reporter photo 1er échelon *		
Stagiaires		
du 13 au 24ème mois *		
du 1er au 12ème mois *	413	1 614,60 €

Les salaires ci-dessus sont majorés, le cas échéant, de la façon suivante :

- Pour tenir compte du tirage : au dessus de 20 000 exemplaires, + 10 %
- Pour tenir compte de la périodicité :
 - * bi-hebdo, + 10 %
 - * tri-hebdo, + 15 %

Indemnité appareil photographique personnel :

38,11 €

N.B. : Les augmentations au titre des indices portent sur les salaires réels.

A compter, du 1er juillet 2017, application d'une grille révisée, avec une nouvelle numérotation des coefficients

Syndicat National des Journalistes

33 rue du Louvre 75002, www.snj.fr, e.mail : snj@snj.fr, Tél 01 42 36 84 23, Fax 01 45 08 80 33